



Commissariat aux  
conflits d'intérêts et  
à l'éthique

Office of the  
Conflict of Interest and  
Ethics Commissioner

---

États financiers

2018  
2019

31 mars 2019



**Mario Dion**

Commissaire aux conflits  
d'intérêts et à l'éthique



## Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.....	1
Rapport indépendant des auditeurs.....	2
État de la situation financière.....	4
État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat.....	5
État de la variation de la dette nette du Commissariat.....	6
État des flux de trésorerie.....	7
Notes complémentaires aux états financiers.....	8
1.Autorisations et objectifs.....	8
2.Sommaire des principales conventions comptables.....	9
3.Autorisations parlementaires.....	12
4.Créditeurs et charges à payer.....	13
5.Avantages sociaux futurs.....	14
6.Débiteurs et avances.....	16
7.Immobilisations corporelles.....	17
8.Opérations entre apparentés.....	18
9.Information sectorielle.....	20
Annexe à la déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers.....	21

## Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2019 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le Commissariat). Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans les rapports annuels du commissaire concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les employés du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2019 a été menée conformément avec la *Politique sur le contrôle interne* du Conseil du Trésor et les plans d'action qui en découlent sont résumés en annexe.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été audités par Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., qui a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du Commissariat sans donner d'opinion de l'auditeur au sujet de l'évaluation annuelle de l'efficacité des CIRF du Commissariat en matière de rapports financiers.



Mario Dion  
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique  
Ottawa, Canada  
Le 20 juin 2019



Sandy Tremblay  
Dirigeante principale des finances  
Ottawa, Canada  
Le 20 juin 2019

# Rapport de l'auditeur indépendant

Au **Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique** ["CCIE"], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de la situation financière nette, de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCIE au 31 mars 2019, ainsi que sa performance financière, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCIE conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel en date de juin 2019, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. La responsabilité des autres informations incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCIE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCIE ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCIE.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCIE;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCIE à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCIE à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 20 juin 2019

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés



# État de la situation financière

au 31 mars

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer ( <i>note 4</i> )	<b>614 338</b>	776 161
Indemnités de vacances et de congés compensatoires	<b>188 933</b>	218 281
Avantages sociaux futurs ( <i>notes 5(b) et 5(c)</i> )	<b>394 934</b>	364 600
<i>Total des passifs nets</i>	<b>1 198 205</b>	1 359 042
<b>Actifs financiers</b>		
Montant à recevoir du Trésor	<b>465 562</b>	549 753
Débiteurs et avances ( <i>note 6</i> )	<b>148 776</b>	226 408
<i>Total des actifs financiers</i>	<b>614 338</b>	776 161
<b>Dette nette du Commissariat</b>	<b>583 867</b>	582 881
<b>Actifs non financiers</b>		
Charges payées d'avance	-	514
Immobilisations corporelles ( <i>note 7</i> )	<b>348 111</b>	465 902
<i>Total des actifs non financiers</i>	<b>348 111</b>	466 416
<b>Situation financière nette du Commissariat</b>	<b>235 756</b>	116 465

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

---

Mario Dion  
Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique  
Ottawa, Canada  
Le 20 juin 2019

---

Sandy Tremblay  
Dirigeante principale des finances  
Ottawa, Canada  
Le 20 juin 2019

## État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en dollars)</i>	<b>2019 Résultats prévus</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Charges</b>			
Application de la Loi et du Code	5 762 556	<b>5 111 006</b>	4 918 557
Services internes	1 991 367	<b>2 631 735</b>	2 447 729
<b>Total des charges</b>	<b>7 753 923</b>	<b>7 742 741</b>	7 366 286
<b>Revenus</b>			
Application de la Loi et du Code	-	<b>3 100</b>	2 000
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	<b>(3 100)</b>	(2 000)
<b>Total des revenus</b>	-	-	-
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>7 753 923</b>	<b>7 742 741</b>	7 366 286
<b>Financement du gouvernement et transferts</b>			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	-	<b>6 597 526</b>	6 305 622
Variations des montants à recevoir du Trésor	-	<b>(84 191)</b>	170 195
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	-	<b>1 110 115</b>	1 148 180
<b>Total du financement du gouvernement et les transferts</b>	-	<b>7 623 450</b>	7 623 997
<b>Coût de fonctionnement net (surplus) après le financement du gouvernement et les transferts</b>	-	<b>119 291</b>	(257 711)
<b>Situation financière nette du Commissariat – début de l'exercice</b>	-	<b>116 465</b>	374 176
<b>Situation financière nette du Commissariat – fin de l'exercice</b>	-	<b>235 756</b>	116 465

Information sectorielle (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État de la variation de la dette nette du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
<b>Coût de fonctionnement net (surplus) après le financement du gouvernement et les transferts</b>	<b>119 291</b>	<b>(257 711)</b>
<b>Variation due aux immobilisations corporelles</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>34 796</b>	315 782
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	<b>(152 587)</b>	(89 674)
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(117 791)</b>	226 108
<b>Variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>(514)</b>	(515)
<b>Diminution nette (augmentation) de la dette nette du Commissariat</b>	<b>986</b>	(32 118)
<b>Dette nette du Commissariat – début de l'exercice</b>	<b>582 881</b>	614 999
<b>Dette nette du Commissariat – fin de l'exercice</b>	<b>583 867</b>	582 881

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en dollars)</i>	2019	2018
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Coût de fonctionnement net (surplus) avant le financement du gouvernement et les transferts	7 742 741	7 366 286
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	(152 587)	(89 674)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8(a))	(1 110 115)	(1 148 180)
	6 480 039	6 128 432
<b>Variations de l'état de la situation financière :</b>		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(77 632)	44 210
Diminution des charges payées d'avance	(514)	(515)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	161 823	(214 405)
Diminution des indemnités de vacances et des congés compensatoires	29 348	28 978
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	(30 334)	3 140
<b>Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement</b>	6 562 730	5 989 840
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	34 796	315 782
<b>Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations</b>	34 796	315 782
<b>Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada</b>	6 597 526	6 305 622

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

## 1. Autorisations et objectifs

Ces états financiers présentent l'information financière relative à toutes les opérations contrôlées par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le Commissariat).

Le Commissariat a commencé ses opérations le 9 juillet 2007 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur les conflits d'intérêts*. Il remplace le Commissariat à l'éthique et s'est vu accorder un mandat élargi.

Le Commissariat a pour objectif d'accroître la confiance du public envers le gouvernement et les institutions parlementaires, et de montrer aux Canadiens que les personnes nommées ou élues à des postes officiels sont tenues de respecter des normes qui font passer l'intérêt public avant leurs intérêts personnels. Le rôle du Commissariat est d'appliquer la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) et le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* (le Code). Le commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la Loi et du Code respectivement. Il a également pour mandat de fournir des avis confidentiels au premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. Le commissaire mène des études ou des enquêtes lorsqu'il y a un motif de croire qu'il y a eu contravention à la Loi ou au Code. Le Commissariat reçoit et garde en dossier des rapports confidentiels sur des actifs, des passifs et des activités et maintient un registre public des renseignements devant être publiquement déclarés.

Les affaires du Commissariat se définissent sous deux activités :

**Application de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* :** Cela englobe toutes les activités du Commissariat décrites ci-dessus.

**Services internes :** Cette activité soutient les affaires du Commissariat par l'entremise de services et de ressources en gestion interne.

# Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

## 2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada (le gouvernement) énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

**(a) Autorisations parlementaires** – Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers. Les montants des résultats prévus inclus dans les sections « Charges » et « Revenus » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et dans l'information sectorielle (note 9), sont basés sur les montants inclus dans le Budget principal des dépenses du Commissariat et ont été rajustés dans le but d'y inclure l'amortissement des immobilisations corporelles, les charges d'installations ainsi que les charges liées aux régimes de soins de santé et de soins dentaires qui ne sont pas inclus dans le Budget principal. Les montants des résultats prévus ne sont pas inclus dans la section « Financement du gouvernement et transferts » de l'État des résultats et de la situation financière nette du Commissariat ni dans l'État de la variation de la dette nette du Commissariat puisque les montants n'ont pas été établis pour ces éléments budgétaires.

**(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement** – Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

**(c) Montant à recevoir du Trésor** – Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

**(d) Revenus** – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Commissariat. Bien que l'on s'attende à ce que le Commissaire maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du Commissariat.

**(e) Charges** – les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- i. Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont comptabilisées au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii. Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

**(f) Avantages sociaux futurs**

- i. Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi-employeurs administrés par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au régime sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Commissariat découlant du régime. La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents et les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ii. Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé selon les informations provenant du passif réel restant pour les indemnités de départ du Commissariat dans son ensemble.
- iii. Congés de maladie : Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la fin de leur période de service. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Ce sont des avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes de congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

**(g) Débiteurs et avances** – Les débiteurs et avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

**(h) Opérations en devises** – Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice.

**(i) Immobilisations corporelles** – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisations</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et outillage	10 ans
Autre matériel	10 ans
Matériel informatique	3 à 10 ans
Logiciel informatique	3 ans
Améliorations locatives	reste de la durée du bail

**(j) Incertitude relative à la mesure** – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre d'avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

# Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

## 3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Commissariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

### (a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	<b>7 742 741</b>	7 366 286
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de Fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	<b>(152 587)</b>	(89 674)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	<b>(1 110 115)</b>	(1 148 180)
Diminution des indemnités de vacances et de congés compensatoires	<b>29 348</b>	28 978
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	<b>(30 334)</b>	3 140
Remboursement de charges des exercices antérieurs	<b>21 423</b>	81 315
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	<b>(1 242 265)</b>	(1 241 421)
<i>Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>34 796</b>	315 782
Prêts émis pour le compte du gouvernement	<b>(16 994)</b>	81 289
Diminution de charges payées d'avance	<b>(514)</b>	(515)
Total des éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations	<b>17 288</b>	396 556
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>6 517 764</b>	6 638 421

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

### 3. Autorisations parlementaires (suite)

#### (b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en dollars)</i>	2019	2018
Autorisations fournies :		
Crédit 15 – Dépenses de fonctionnement	6 134 141	6 178 280
Montants législatifs	690 883	665 257
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	(307 260)	(205 116)
<b>Autorisations de l'exercice en cours utilisées</b>	<b>6 517 764</b>	<b>6 638 421</b>

### 4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau ci-dessous présente les détails des crédoiteurs et des charges à payer du Commissariat:

<i>(en dollars)</i>	2019	2018
Crédoiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	5 689	242 528
Crédoiteurs – parties externes	79 434	86 978
<b>Total des crédoiteurs</b>	<b>85 123</b>	<b>329 506</b>
Charges à payer	529 215	446 655
<b>Total des crédoiteurs et des charges à payer</b>	<b>614 338</b>	<b>776 161</b>

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 5. Avantages sociaux futurs

#### (a) Prestations de retraite

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique (le régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accroissent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la Loi sur la pension de la fonction publique à la suite de la mise en œuvre de provisions liées au Plan d'action économique du Canada de 2012, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants du régime au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les membres qui ont rejoint le régime à partir du 1er janvier 2013. Chaque groupe a un taux de cotisation distinct.

En 2018-2019, les charges s'élèvent à 481 822 \$ (453 040 \$ en 2017-2018). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2017-2018) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois en 2017-2018) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

#### (b) Indemnités de départ

Le Commissariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Obligation au titre des prestations constituées – début de l'exercice	<b>69 600</b>	68 740
Charge pour l'exercice	<b>25 431</b>	26 394
Prestations versées pendant l'exercice	<b>(14 097)</b>	(25 534)
<b>Obligation au titre des prestations constituées – fin de l'exercice</b>	<b>80 934</b>	69 600

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 5. Avantages sociaux futurs (suite)

À la suite des changements apportés aux conditions d'emploi de tous les employés du Commissariat, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'être payés immédiatement la valeur totale ou partielle des prestations accumulées à ce jour ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi dans la fonction publique. Ces modifications ont été intégrées dans le calcul de l'obligation d'indemnités de départ.

#### (c) Congés de maladie

Le Commissariat alloue à ses employés admissibles un jour et un quart de congés de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en absences rémunérés au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables lorsque la période de service de l'employé prend fin. Voici de l'information sur les congés de maladie au 31 mars :

<i>(en dollars)</i>	2019	2018
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	295 000	299 000
Charge pour l'exercice		
Coût actuel du service	38 000	38 000
Coûts des intérêts	6 000	5 000
Gain actuariel (perte)	12 000	(11 000)
Prestations versées pendant l'exercice	(37 000)	(36 000)
<b>Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice</b>	<b>314 000</b>	<b>295 000</b>

À la fin de l'exercice 2019, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Commissariat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation liée aux congés de maladie des employés sont les suivantes :

	2019	2018
Taux d'actualisation	1,70 %	2,10 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2019	2,0 %	2,0 %
2020 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	14,3 années	14,3 années

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

### 6. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Commissariat :

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	<b>69 876</b>	130 513
Débiteurs – fournisseurs externes	-	-
Avances aux employés	<b>78 900</b>	95 895
<b>Débiteurs et avances nets</b>	<b>148 776</b>	226 408

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 7. Immobilisations corporelles

(en dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénation et radiations	Transferts d'actifs en développement	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénation et radiation	Solde de clôture	2019	2018
Matériel et outillage	31 869	-	-	-	<b>31 869</b>	13 500	1 837	-	<b>15 337</b>	<b>16 532</b>	18 369
Autre matériel	619 016	5 805	-	-	<b>624 821</b>	568 929	29 878	-	<b>598 807</b>	<b>26 014</b>	50 087
Matériel informatique	223 096	22 020	-	-	<b>245 116</b>	170 848	5 806	-	<b>176 654</b>	<b>68 462</b>	52 248
Logiciels informatiques	602 001	-	-	345 198	<b>947 199</b>	602 001	115 066	-	<b>717 067</b>	<b>230 132</b>	-
Améliorations locatives	120 523	-	-	-	<b>120 523</b>	120 523	-	-	<b>120 523</b>	-	-
Actifs en développement	345 198	6 971	-	(345 198)	<b>6 971</b>	-	-	-	-	<b>6 971</b>	345 198
	<b>1 941 703</b>	<b>34 796</b>	-	-	<b>1 976 499</b>	<b>1 475 801</b>	<b>152 587</b>	-	<b>1 628 388</b>	<b>348 111</b>	465 902

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le Commissariat a conclu une entente avec la Chambre des communes concernant la prestation de services relatifs aux technologies de l'information et à la sécurité et avec Services publics et Approvisionnement Canada concernant la prestation de services relatifs à la rémunération. En outre, au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous dans la section (a).

#### (a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services de certaines organisations de services communs relatifs aux installations ainsi qu'aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat :

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Installations	<b>732 755</b>	747 756
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins santé et de soins dentaires	<b>377 360</b>	400 424
<b>Total</b>	<b>1 110 115</b>	1 148 180

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye, d'émission des chèques et de traduction offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) ainsi que les services reliés à la maintenance, aux cartes d'identité, au transport et au courrier offerts par la Chambre des communes, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Commissariat.

## Notes complémentaires aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars

### 8. Opérations entre apparentés (suite)

**(b) Autres transactions entre apparentées :**

<i>(en dollars)</i>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Débiteurs – autres ministères et organismes du gouvernement	<b>69 876</b>	130 513
Créditeurs – autres ministères et organismes du gouvernement	<b>5 689</b>	242 528
Charges – autres ministères et organismes du gouvernement	<b>1 386 262</b>	1 600 290

Les charges inscrites à la section 8(b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section 8(a).

## Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

### 9. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Commissariat. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programme, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque secteur pour la période :

<i>(en dollars)</i>	2019				2018
	Résultats prévus	Application de la Loi et du Code	Services internes	Total	Total
<b>Charges</b>					
Salaires et avantages sociaux	5 561 298	4 267 980	1 567 694	5 835 674	5 683 823
Services professionnels et spécialisés	983 525	110 044	701 373	811 417	595 740
Installations	733 000	527 584	205 171	732 755	747 756
Amortissement des immobilisations corporelles et ajustements	153 000	109 863	42 724	152 587	89 674
Location	82 900	777	7 534	8 311	60 962
Réparations et entretien	6 800	1 078	7 104	8 182	6 100
Fournitures et approvisionnement	89 000	46 698	77 769	124 467	132 147
Communications, voyages et réinstallations	60 900	43 565	17 362	60 927	48 424
Information	83 500	3 417	5 004	8 421	1 660
<b>Charges totales</b>	<b>7 753 923</b>	<b>5 111 006</b>	<b>2 631 735</b>	<b>7 742 741</b>	7 366 286
<b>Revenus</b>					
Pénalités administratives	-	3 100	-	3 100	2 000
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(3 100)	-	(3 100)	(2 000)
<b>Revenus totaux</b>	-	-	-	-	-
<b>Coût net des activités poursuivies</b>	<b>7 753 923</b>	<b>5 111 006</b>	<b>2 631 735</b>	<b>7 742 741</b>	<b>7 366 286</b>

***Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers***

**Sommaire de l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers et plan d'action du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique 2018-2019**

## Avant-propos

La direction du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique (le « Commissariat ») est responsable d'assurer l'efficacité de son système de contrôle interne en matière de rapports financiers (« CIRF »).

La direction a décidé d'entreprendre une évaluation annuelle de son système de CIRF, d'établir un plan d'action pour effectuer les ajustements nécessaires et joindre à la *Déclaration de responsabilité de la direction* un résumé des résultats de l'évaluation et du plan d'action.

Un système efficace de CIRF doit viser la production d'états financiers fiables et donner l'assurance que :

- les transactions sont dûment autorisées;
- les dossiers financiers sont tenus à jour correctement;
- les actifs sont protégés contre les risques tels que le gaspillage, l'utilisation abusive, la perte, la fraude et la mauvaise gestion; et
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Il est important de noter que le système de CIRF n'est pas conçu pour éliminer tous les risques, mais plutôt pour les atténuer dans une mesure raisonnable par l'application de contrôles adaptés et proportionnels aux risques visés.

La tenue d'un système efficace de CIRF est un processus continu qui consiste à déterminer les risques clés et les contrôles connexes, à évaluer l'efficacité de ces derniers et à les rajuster au besoin, et à suivre le rendement du système en vue de l'améliorer continuellement.

## 1. Introduction

Le présent document fait partie de la *Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers* du Commissariat pour l'exercice 2018-2019.

Ce document présente des renseignements sommaires sur les mesures prises par le Commissariat pour établir des mécanismes efficaces de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF). On y trouve notamment le résumé des évaluations réalisées par le Commissariat en date du 31 mars 2019, dont les progrès, les résultats et les plans d'action connexes, ainsi que les principales données financières qui permettent de mettre en contexte l'environnement de contrôles propre au Commissariat. Le Commissariat est à sa septième publication de cette annexe.

### 1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les activités de programme du Commissariat en consultant le [Rapport annuel ayant trait à la Loi sur les conflits d'intérêts](#) et le [Rapport annuel ayant trait au Code régissant les conflits d'intérêts des députés](#) du commissaire.

### Principales données financières

Voici les principales données financières pour l'exercice 2018-2019. On pourra se reporter aux états financiers audités du Commissariat ainsi qu'aux notes complémentaires aux états financiers pour obtenir de plus amples renseignements.

- Dépenses totales : 7 742 741 \$, dont 75 % en salaires;
- Revenus totaux de 3 100 \$ (pénalités) gagnés pour le compte du gouvernement;
- Total des actifs (financiers et non-financiers) et du passif : 962 449 \$ et 1 198 205 \$ respectivement. Les immobilisations corporelles comptent pour 36 % de l'actif total et les comptes créditeurs et les charges à payer, pour 51 % du passif total; et
- Le Commissariat dispose de quelques systèmes informatiques essentiels pour ses activités et ses rapports financiers.

### 1.2 États financiers audités

Les états financiers du Commissariat sont audités depuis 2010-2011 et ont toujours été certifiés sans réserve, y compris ceux de 2018-2019.

### 1.3 Ententes de service pertinentes pour les états financiers

Le Commissariat fait appel à d'autres organisations pour le traitement de certaines transactions qui sont consignées dans ses états financiers :

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor fournit au Commissariat les renseignements nécessaires pour calculer certaines charges à payer et provisions;

- En vertu d'un protocole d'entente, la Chambre des communes assure les services de développement et de soutien des systèmes informatiques utilisés pour les rapports financiers et fournit des services de contrôle de la sécurité.

#### **1.4 Changements comptables au cours de l'exercice 2018-2019**

Le Commissariat a revu son approche pour l'évaluation, la comptabilisation et la divulgation des prestations de congé de maladie aux employés. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, une évaluation complète actuarielle a été utilisée pour mesurer les droits à des prestations de congés de maladie cumulés qui sont prévus être utilisés dans les années futures. En 2018-2019, une évaluation actuarielle de l'obligation liée aux congés de maladie des employés du Commissariat a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services.

## **2. Environnement de contrôle du Commissariat facilitant le CIRF**

Le Commissariat reconnaît qu'il est important que la haute direction donne l'exemple de sorte que les employés de tous les niveaux comprennent leur rôle à l'égard de l'efficacité du système de CIRF et qu'ils soient en mesure d'exercer efficacement leurs responsabilités à cet égard. Le Commissariat a pour priorité de s'assurer que les risques sont bien gérés grâce à un environnement de contrôle adaptable, axé sur le risque et favorable à un processus continu d'amélioration et d'innovation. Les composantes clés des contrôles d'environnement du Commissariat visent à assurer une gouvernance solide et une gestion des risques efficace au niveau de l'organisme, de même que la maintenance d'autres contrôles d'environnement pour fournir aux employés un soutien efficace, en provoquant une prise de conscience et en fournissant des connaissances, des compétences et des outils appropriés.

### **2.1 Postes, rôles et responsabilités clés**

Les comités et postes clés du Commissariat indiqués ci-dessous ont pour responsabilité d'assurer et d'examiner l'efficacité du système de CIRF.

**Commissaire** – À titre d'agent comptable, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique assume la responsabilité générale et le leadership des mesures prises en vue d'assurer l'efficacité du système de contrôle interne. Dans ce rôle, il préside le Comité de la haute direction.

**Dirigeante principale des finances (DPF)** – La DPF du Commissariat relève directement du commissaire et dirige la coordination, la cohérence et l'orientation de la conception et du maintien d'un système de CIRF efficace et intégré, incluant son évaluation annuelle.

**Directeurs** – Les directeurs du Commissariat chargés d'administrer les programmes doivent assurer et examiner l'efficacité des aspects du système de CIRF dans le cadre de leur mandat.

**Comité de la haute direction (CHD)** – Le CHD révisé, fournit des recommandations au commissaire et surveille le profil de risque de l'organisation, ainsi que son système de contrôle interne, notamment l'évaluation et les plans d'action relatifs au système de CIRF.

## 2.2 Principales mesures prises par le Commissariat

L'environnement de contrôle du Commissariat prévoit une série de mesures qui visent à aider les employés en matière de gestion des risques par la sensibilisation, la transmission des outils et connaissances pertinents, ainsi que par le perfectionnement. Voici quelques-unes de ces mesures :

- Établissement d'un code de valeurs et normes de conduite. Les employés doivent prendre connaissance du contenu du code et signer un formulaire d'acceptation au moment de leur nomination, puis annuellement lors de leurs évaluations de rendement;
- Élaboration d'ententes annuelles sur le rendement définissant clairement les responsabilités en matière de gestion financière de tous les dirigeants;
- Sessions d'information visant les principaux secteurs de la gestion financière;
- Adaptation de politiques et de lignes directrices à l'environnement de contrôle du Commissariat;
- Validité de l'instrument de délégation des pouvoirs de signer des documents financiers; et
- Documentation des principaux processus opérationnels du Commissariat, des risques clés et contrôles correspondants qui facilitent la gestion et la supervision du système de CIRF.

## 3. Évaluation du système de CIRF du Commissariat

### 3.1 Évaluation de base

La firme Ernst & Young a audité les états financiers du Commissariat pour l'année financière 2018-2019. Parallèlement, les cadres supérieurs se sont concentrés sur l'élaboration d'une méthode officielle de gestion et de maintien permanent du système de CIRF en vue d'appuyer son amélioration continue.

Le Commissariat a entrepris en 2011-2012 de mettre en œuvre un plan d'évaluation pluriannuel fondé sur les risques et portant sur l'efficacité de la conception et de l'application du système de CIRF.

Que ce soit pour satisfaire aux exigences de la vérification fondée sur les contrôles ou de la *Politique sur le contrôle interne*, un système efficace de CIRF fournit l'assurance raisonnable que :

- les transactions sont dûment autorisées;
- les données et l'information financières sont exactes et cohérentes;
- les dossiers financiers sont tenus correctement;
- les actifs sont protégés; et
- les lois, les politiques et les règlements applicables sont respectés.

Au fil du temps, le Commissariat doit notamment évaluer l'efficacité de la conception et du fonctionnement de son système de CIRF afin d'en assurer le suivi et l'amélioration continus.

Une *conception efficace* signifie que les principaux points de contrôle sont définis, consignés et mis en place et qu'ils sont adaptés aux risques (c'est-à-dire que les contrôles sont proportionnels aux risques qu'ils visent à atténuer) et que les mesures correctives requises sont apportées. Cela inclut la mise en correspondance des systèmes de TI et processus clés avec les principaux comptes par emplacement s'il y a lieu.

Un *fonctionnement efficace* signifie que les principaux contrôles ont été testés au cours d'une période déterminée et que toutes les mesures correctives requises ont été apportées.

Cette évaluation porte sur tous les contrôles du Commissariat, incluant ceux au niveau de l'organisation ou de l'entité dans son ensemble, des systèmes de TI en général et des processus opérationnels.

Le *suivi continu* signifie qu'une approche systématique et intégrée est en place et englobe l'évaluation périodique des risques et l'application de mesures correctives en temps utile.

### **3.2 Méthode d'évaluation du Commissariat**

Au Commissariat, l'auto-évaluation est un examen systématique qui vise à fournir l'assurance sur l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers.

En 2011-2012, un exercice de planification et d'établissement de paramètres a été défini en vue d'identifier les processus et sous-processus opérationnels clés. Cet exercice a considéré les facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les seuils d'importance relative des comptes aux états financiers et des unités ou processus opérationnels importants ont été fixés. D'autres secteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur les contrôles internes en matière de rapports financiers, comme la vulnérabilité aux pertes attribuables à l'erreur ou à la fraude, la nature des comptes, etc., ont aussi été identifiés. Les assertions contenues dans les états financiers et les catégories de contrôles ont été documentées.

En 2012-2013, le Commissariat a évalué le fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus opérationnel suivants :

- Rémunération;
- Biens et services;
- Planification, budgétisation et prévisions;
- États financiers et comptes publics; et
- Sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2013-2014, le Commissariat a évalué l'efficacité de la conception pour le processus des pénalités. En plus, l'évaluation du fonctionnement efficace des principaux contrôles pour les processus suivants a été complétée :

- Rémunération;
- Biens et services;
- Pénalités;
- Planification, budgétisation et prévisions;
- États financiers et comptes publics; et
- Sécurité de l'accès aux systèmes financiers.

En 2014-2015, Le Commissariat a complété les exercices suivants pour ses contrôles au niveau de l'entité et de ses contrôles généraux en TI et d'application:

- Développement de deux questionnaires dans le but d'identifier et d'évaluer les contrôles au niveau de l'entité et les contrôles généraux en TI et d'application;
- Identification d'un plan nécessaire afin d'éliminer les écarts ou les problèmes reliés à la conception et l'efficacité opérationnelle; et
- Publication des résultats de l'évaluation et établissement de recommandations afin de résoudre les écarts et les problèmes identifiés.

En 2015-2016, le Commissariat a mis à jour plusieurs de ses rapports d'évaluations et de ses procédures au sein des domaines suivants :

- Contrôles au niveau de l'entité;
- Contrôles en matière des TI;
- Test de l'efficacité opérationnelle; et
- Évaluation du programme de suivi.

En 2016-2017, suite au transfert des services de la paie et des services financiers à l'interne, le Commissariat a complété les exercices suivants :

- Mise à jour de nos processus;
- Mise à jour de nos schémas opérationnels; et
- Évaluation et l'atténuation des risques.

En 2017-2018, l'implantation d'un nouveau système financier était en phase de développement pour une entrée en fonction le 1<sup>er</sup> avril 2018. De ce fait, le Commissariat a complété les exercices suivants :

- Révision de nos processus;
- Conception d'une nouvelle structure de charte de comptes;
- Évaluation des contrôles en matière de TI;
- Planification d'une nouvelle évaluation des contrôles internes.

L'année 2018-2019 marque le premier exercice complet où le Commissariat s'est servi du nouveau système financier. Les mesures suivantes ont dû être prises pour y arriver :

- Introduction d'un nouveau plan comptable;
- Mise en place de nouveaux processus;
- Adoption de nouveaux contrôles internes.

#### **4. Résultats de l'évaluation au 31 mars 2019**

Au cours de l'année financière 2018-2019, le Commissariat a révisé ses processus et s'est efforcé de réduire les risques liés aux changements administratifs apportés au sein de l'organisation.

Aucune des lacunes recensées n'est suffisamment grave pour affaiblir de manière importante les contrôles internes en matière de rapports financiers.

## 5. Plan d'action du Commissariat

En se fondant sur les progrès réalisés à ce jour, le Commissariat a élaboré un plan pour l'évaluation de son système de CIRF. Le Commissariat est sur la bonne voie pour mettre en œuvre un processus de suivi continu en 2019-2020. Le plan d'action qui suit met en évidence les progrès accomplis par le Commissariat afin de s'assurer qu'un système efficace de CIRF est en place.

	Terminé	2019-2020
<b><u>Étendue et planification</u></b>	✓	✓
<b>Contrôle des processus</b>	<b>Terminé</b>	<b>2019-2020</b>
<b><u>Documentation et identification des contrôles</u></b>		
Rémunération		✓
Biens et services		✓
Pénalités		✓
Planification, budgétisation et prévisions		✓
Préparation des états financiers		✓
Préparation des comptes publics		✓
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers		✓
<b><u>Test de la conception</u></b>		
Rémunération		✓
Biens et services		✓
Pénalités		✓
Planification, budgétisation et prévisions		✓
Préparation des états financiers		✓
Préparation des comptes publics		✓
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers		✓
<b><u>Test de l'efficacité opérationnelle</u></b>		
Rémunération		✓
Biens et services		✓
Pénalités		✓
Planification, budgétisation et prévisions		✓
Préparation des états financiers		✓
Préparation des comptes publics		✓
Sécurité de l'accès aux systèmes financiers		✓

<b>Contrôles en matière de TI : généraux et au niveau des applications</b>	<b>Terminé</b>	<b>2019-2020</b>
Documentation et identification des contrôles		✓
Test de la conception		✓
Test de l'efficacité opérationnelle		✓

<b>Contrôles au niveau de l'entité</b>	<b>Terminé</b>	<b>2019-2020</b>
Documentation et identification des contrôles		✓
Test de la conception		✓
Test de l'efficacité opérationnelle		✓
<b>Programme de suivi</b>	<b>Terminé</b>	<b>2019-2020</b>
Suivi continu	✓	✓